

<b>Corrections</b>	
<i>Service fait</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Entre la v2.5.0.0 et la v2.5.0.2, il n'était plus possible de créer et modifier un SF s'il ne possédait pas de code TVA.</li> </ul>
<i>Trésorerie</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour les clients non soumis à INFINOE, depuis la v2.5.0.0, il n'était plus possible de payer sans intervention du support Élap ;</li> <li>Depuis la v2.5.0.0, le paiement par un moyen de règlement de type "prélèvement" exigeait à tort des coordonnées bancaires pour les fournisseurs.</li> </ul>
<i>Dépense</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Depuis la v2.5.0.0, dans les demandes de reversement, il n'était plus possible de saisir des réimputations ;</li> <li>Depuis la v2.5.0.0, il n'était plus possible de faire de rejet de prise en charge de Demande de Paiement si INFINOE était actif.</li> </ul>
<i>Habilitation</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Pour les clients multi-établissements, depuis la v2.4.0.34, dans la fiche utilisateur, le paramétrage des organisations budgétaires ne se chargeait pas correctement empêchant toutes modifications.</li> </ul>
<i>API SIRENE</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Correction de l'adresse technique de communication avec l'API SIRENE ;</li> <li>Prise en charge des adresses provenant de l'API SIRENE indiquant un type de voix "NULL", ce qui provoquait un message d'erreur "Une erreur est survenue."</li> </ul>
<i>Import</i>	<ul style="list-style-type: none"> <li>L'import des liquidations reprenait le compte de charge au lieu du compte de contrepartie de l'article si le compte de contrepartie de la liquidation n'était pas explicitement indiqué dans les données d'import.</li> </ul>

La mention "Module optionnel" signifie que le module n'est pas activé par défaut. Nous vous invitons à vous rapprocher du service commercial pour en avoir une présentation.

\* La mention "Pour les OCB" veut dire que le sujet concerne seulement les "Organisation en Comptabilité Budgétaire", c'est-à-dire ayant une comptabilisation budgétaire en AE, CP et Recettes.

\*\* La mention "Pour les OHCB" veut dire que le sujet concerne seulement les "Organismes Hors Comptabilité Budgétaire, c'est-à-dire ayant une comptabilisation budgétaire en Charges / Produits et optionnellement en AE.

\*\*\* La mention "Pour les EPS/FPT" veut dire que le sujet concerne seulement les "Établissement Public de Santé" et ceux de la "Fonction Publique Territoriale" établissements appliquant la réglementation M21/22 ou M4.